



SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 08 Décembre 2016, pour le 15 décembre 2016.

Ordre du jour :

- 1- Tarifs salles 2017 applicables à compter du 1^{er} janvier 2017
- 2- Autres tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 (Budget général et budgets annexes) en TTC
- 3- Participation pour assainissement collectif (PAC) : Tarifs 2017
- 4- Fixation de la redevance assainissement collectif et non collectif - Tarifs 2017 applicables à compter du 1^{er} janvier 2017
- 5- Objet : Approbation de l'évaluation des charges transférées - Révision des propositions de la CLECT
- 6- Délibération relative à la prise en charge des frais de déplacements- Référente bibliothèque
- 7- Equipements sportifs mis à disposition de l'E.R.E.A - Tarifs 2017
- 8- Exécution du budget - Application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités Territoriales
- 9- Objet : Modification de la composition de la commission communale enfance, jeunesse, petite enfance, CMJ, affaires scolaires et restauration scolaire.
- 10- Affaires diverses
- 11- Questions diverses

L'an deux mil seize, le quinze décembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le huit décembre deux mil seize, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. GEORGES Joël, Maire.

Présents : Mmes et MM, J.GEORGES, B.CHIORINO, L.MESNEL, S.GRAFFIN, D.PASTEAU, P.RIBAUT, L.HAMET, A.CHANROUX, Y.DUPREY, M.HUMEAU, J. LE COQ, C.SIMON, T.LEROUX, R.PAUTONNIER, A.DE SAINT RIQUIER, V.TRAHARD, S.PREUVOST, M.DORLÉANS

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : M.RENAUT, V.BOULAY, A.POTEL, V.BENYAKHOU

<u>Pouvoirs</u> :	M.RENAUT	à	L.HAMET
	V.BOULAY	à	J.GEORGES
	A.POTEL	à	J.LE COQ
	V.BENYAKHOU	à	C.SIMON

Absents excusés : C.PÉAN, C.SARRAMIAC, D.THOMAS, C.MARTIN, G.MOUSSÉ, B.GIRARD, I.LIVACHE



Monsieur Michel HUMEAU a été désigné secrétaire de séance.

<<<<<

Le procès verbal de la séance du 24 Novembre 2016 à été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de porter à l'ordre du jour le point suivant :

- Effacement de créances

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande l'autorisation du retrait de la délibération n°5 : Objet : Approbation de l'évaluation des charges transférées - Révision des propositions de la CLECT.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

2- Autres Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2017 (budget général et budgets annexes) en TTC

	2017	2016
Concessions de Cimetière		
cinquantenaire	650,00	645
trentenaire	215,00	210
Taxe inhumation et exhumation	28,00	27,5
Scellement d'une urne	28,00	27,5
Dépôt d'urne cinéraire dans une sépulture, cavurne ou une case colombarium	28,00	27,5
concession d'une case 30 ans	450,00	440
concession d'une cavurne 30 ans	600,00	590
inscription sur le lutrin du jardin du souvenir	119,00	117
location d'attente (forfait)	37,00	36
Droits de place		
Marché de Noël	9,00	8
emplacement marché / jour	1,55	1,5
emplacement trimestriel	19,00	18,50
emplacement marché avec électricité	3,70	3,50
empl trimest avec électricité	36,00	35
camion magasin hors marché /j	26,00	25
Manèges jusqu'à 50 m2 par semaine	44,00	42
Manèges jusqu'à 50 m2 jour supplémentaire	8,50	8
Manèges > 50 m2 par semaine	54,00	52
Manèges > 50 m2 par jour supplémentaire	10,00	9,50
Divers		
location par jardin familial à l'année	36,00	34
Remboursement de frais de capture de tout animal errant, l'heure	Selon facturation	
+ frais de vétérinaire + frais de mise en fourrière	Caniroute	
frais gestion : intervention technique et administrative	10,00	
Intervention voirie		
prix location d'une benne, 1 tournée	29	28
tracto-pelle avec chauffeur, l'heure	90	85
épareuse avec chauffeur, l'heure	90	85
camion avec chauffeur, l'heure	70	65
abaissement de bordures de trottoir - 5ML maximum	1360	1340
abaissement de bordures de trottoir - par ML supplémentaire	260	240
traçage d'un emplacement GIC/GIG + panneau	gratuit	gratuit
Intervention assainissement à la demande du particulier-imputation budget assainissement		
Réalisation d'un diagnostic de conformité des rejets (collectif)	96	94
Réalisation d'un branchement individuel eaux usées	sur devis	sur devis
Réalisation d'un branchement individuel eaux pluviales	sur devis	sur devis
Intervention espaces verts		
Intervention programmée suite à une mise en demeure, par une entreprise extérieure	refacturation	refacturation
Intervention bâtiment		
Reproduction d'une clé "extérieure" de l'organigramme (keso)	30	30
Reproduction d'une clé "intérieure" de l'organigramme (cisa)	20	20
Intervention personnel/main d'œuvre: service Espaces verts, Voirie, Bâtiment	34€/heure	33€/ heure

Remarque : toutes les interventions sont soumises à des formulations écrites détaillées de la part du demandeur, et soumises à l'acceptation du Maire
Adopté avec 21 Voix pour et une voix contre

3- PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) : TARIFS 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de cette participation en application de l'article L1331-7 et L1331-7-1 du code de la santé publique compter du 1^{ER} janvier 2017 :

1°) Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles.

Institution d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) d'un montant de 1950€ (sans taxes)/logement à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement.

2°) Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau.

Institution d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau d'un montant de 1950€/ logement (sans taxes)

Le fait générateur de la PAC est la date de raccordement au réseau collectif et non plus l'autorisation d'occupation du sol.

Les recettes seront recouvrées au budget assainissement.

Adopté à l'unanimité

4-FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - TARIFS 2017 applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs de la redevance assainissement pour les usagers comme suit :

- Assainissement collectif et non collectif (pour les propriétaires n'ayant pas déconventionné)

Part fixe : en € HT (par an) : 35€

Part variable en € HT (par m3) : 1.884€

Adopté à l'unanimité

5- OBJET : APPROBATION DE L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - REVISION DES PROPOSITIONS DE LA CLECT

DELIBERATION REPORTEE

En aout 2015, la Communauté de Communes nous a adressé le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour l'exercice des compétences « emploi-formation » et « enseignant musical » afin de le soumettre au conseil municipal

Les conclusions de celui-ci quant au coût de l'Ecole de musique ont été rejetées par le conseil.

A la demande du bureau communautaire, la CLECT a étudié la demande de révision formulée par le conseil et statué dans les termes du rapport ci-joint dont les modifications apportées à la version initiale figurent en bleu.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est demandé de soumettre à l'approbation du conseil le dit rapport.

A noter que pour être effectives, ces propositions devront recevoir :

- Des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentas plus de la moitié de la population totale,
- Ou
- La moitié des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

A l'issue de la procédure, le montant rectifié de l'attribution de compensation sera notifié aux communes.

Le conseil est invité à adopter la présente délibération.

6- DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS- REFERENTE BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale est actuellement administrée par une équipe de bénévoles, qui participe activement à son fonctionnement.

Afin de faciliter la gestion quotidienne, je vous proposerai de bien vouloir indemniser les frais kilométriques de la personne occupant le poste de référente de la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un état des frais kilométriques sera fourni mensuellement.

Adopté à l'unanimité

7- EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A LA DISPOSITION DE L'E.R.E.A. - TARIFS 2017

La Région des Pays de Loire et l'E.R.E.A. proposent un avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs mis à leur disposition du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019

Les tarifs horaires proposés pour l'année 2017 sont fixés comme suit :

- grande salle (plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40m*20m) : Tarif de base : 8.54€

- supplément chauffage : (toute l'année) : 2.37€

- supplément pour gardiennage : 5.95€

Est gardiennée une installation couverte disposant d'un accueil permanent et d'un personnel d'entretien permanent :

- petite salle ou salle spécialisée : 5.16€

- installations extérieures ou de plein air : 9.93€

- installations spéciales : 22.84€

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ces propositions
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

8-EXECUTION DU BUDGET - APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'article L. 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget.

En attente du vote du budget primitif 2017 et afin de ne pas interrompre la programmation des dépenses d'investissement,

Monsieur le Maire propose de faire usage de cette possibilité dans les limites ci-après :

Budget ville :

- Montant des crédits inscrits en 2016 hors remboursement de la dette et 45 :
1 440 672 €
- Montant des crédits autorisés : $\frac{1}{4}$ de 1 440 672 €
- Affectation des crédits : 360 168 €

Compte 20 : 20 000 €

Compte 21 : 340 168 €

- Montant des crédits inscrits en 2016 chapitre 45 : 1 004 269 €
- Montant des crédits autorisés : $\frac{1}{4}$ de 1 004 269 €
- Affectation des crédits : 0 €

Compte 45 : 0 €

Budget Assainissement collectif :

- Montant des crédits inscrits en 2016 hors remboursement de la dette : 510 344 €
- Montant des crédits autorisés : $\frac{1}{4}$ de 510 344 €
- Affectation des crédits : 127 586 €

Compte 21 : 127 586 €

Budget Assainissement individuel :

- Montant des crédits inscrits en 2016 hors remboursement de la dette : 35 000 €
- Montant des crédits autorisés : $\frac{1}{4}$ de 35 000 €
- Affectation des crédits : 8 750 €

Compte 21 : 8 750 €

Adopté à l'unanimité

9-OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE ENFANCE , JEUNESSE, PETITE ENFANCE , CMJ, AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Par délibération en date du 17 avril 2014, le conseil municipal a validé la composition de la dite commission comme suit :

Enfance, Jeunesse, petite enfance, conseil municipal jeune, Affaires scolaires, restauration scolaire

Président : J. GEORGES

Vice-président : L. MESNEL

Membres: T.LEROUX, C.MARTIN, V.BOULAY, C.BRUNEAU, C.PEAN, J.LE COQ, V.TRAHARD, M.DORLÉANS

Mme Catherine BRUNEAU a été remplacée par Mme C. SARRAMIAC suite à sa démission. Au regard des nouvelles thématiques confiées à cette commission (gestion des déchets au sein de la restauration scolaire, réunification des écoles), il est proposé de modifier sa composition.

Les membres de la commission sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Cependant, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

Pour les communes de plus de 1000 habitants, la composition de la commission doit respecter la représentation proportionnelle, afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose d'ajouter au sein de cette commission deux élus soit 11 membres.

Compte tenu des règles de la représentation proportionnelle, Les deux sièges supplémentaires sont à attribuer à **la liste de la majorité.**

Sont proposés: Laurence HAMET ET Michel HUMEAU

Le conseil est invité à valider la nouvelle composition de la commission Enfance, Jeunesse, petite enfance, conseil municipal jeune, Affaires scolaires, restauration scolaire à savoir :

T.LEROUX, C.MARTIN, V.BOULAY, C.SARRAMIAC, C.PEAN, J.LE COQ, V.TRAHARD, M.DORLÉANS, L. HAMET et M. HUMEAU

Adopté à l'unanimité

10- EFFACEMENT DE CREANCES :

Vu le jugement du 29/01/16 émanant du Tribunal d'instance du Mans et transmis par Madame la Trésorière,

Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de constater l'effacement des créances et décide de mandater une dépense de 623.70 € TTC pour solder les titres de recette impayés au budget assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité.

Motion contre la réduction des horaires d'ouverture de la poste de Changé.

Alerté par une source syndicale, Monsieur le Maire a interrogé la direction de la poste sur les horaires d'ouverture du bureau de poste de Changé.

La Direction régionale a confirmé, au regard des statistiques de fréquentation, l'existence de projet de réduction du temps d'ouverture du bureau sur la journée et sur le nombre de jours par semaine.

Un courrier devrait être envoyé à la mairie. Sans attendre le Conseil Municipal exprime sa préoccupation et exige que soit prise en compte la préoccupation du service public.

Nous pouvons comprendre que le service du courrier diminue devant la montée en puissance de la messagerie électronique, néanmoins, l'ouverture du bureau permet l'accès aux services bancaires qui ne diminuent pas.

Une ouverture significative du bureau de poste est nécessaire en particulier pour nos concitoyens les plus fragiles, qui ne disposent pas, loin de là de moyens informatiques.

Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, à la direction de la poste de tenir compte de la dynamique de croissance de notre ville (6636 habitants à ce jour et perspective de 8200 habitants en 2030) et de revoir son projet.

11- AFFAIRES DIVERSES

1- Droit de préemption urbain:

La commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

Terrains bâtis :

Bois Martin- section AX n°192- 343m²

Bois Martin- section AX n°193- 36m²

22 Route de la Californie- section AV n°587- 358 m²

SOMMAIRE :

- 1- Tarifs salles 2017 applicables à compter du 1^{er} janvier 2017
- 2- Autres tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 (Budget général et budgets annexes) en TTC
- 3- Participation pour assainissement collectif (PAC) : Tarifs 2017
- 4- Fixation de la redevance assainissement collectif et non collectif - Tarifs 2017 applicables à compter du 1^{er} janvier 2017
- 5- Objet : Approbation de l'évaluation des charges transférées - Révision des propositions de la CLECT
- 6- Délibération relative à la prise en charge des frais de déplacements- Référente bibliothèque
- 7- Equipements sportifs mis à disposition de l'E.R.E.A - Tarifs 2017
- 8- Exécution du budget - Application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités Territoriales
- 9- Objet : Modification de la composition de la commission communale enfance, jeunesse, petite enfance, CMJ, affaires scolaires et restauration scolaire.
- 10- Effacement de créances
- 11- Affaires diverses